

**LOUSE KILL**  
TUE-POUX  
LIQUIDE ÉMULSIFIABLE POUR LOTION

Pour détruire les poux des bovins et des porcins - Aide à maîtriser la gale sarcoptique des porcs

AGRICOLE

GARANTIE: PHOSMET 11,6%

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 15359 - LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
PROTÉGER DU GEL

DANGER

POISON

AVERTISSEMENT: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut être nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler la brumisation. Porter un pantalon long et une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques. En cas de contact avec la peau, rincer immédiatement au savon et à l'eau. Si le produit pénètre dans les yeux, les rincer à grande eau. Laver tous les vêtements contaminés au savon et à l'eau chaude avant de les réutiliser. Ne pas entreposer le produit près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.  
Voir Renseignements toxicologiques.

Vétoquinol N.-A. Inc.  
2000 ch. Georges  
Lavaltrie (Québec) Canada J5T 3S5  
1-800-363-1700



CONTENU NET : 1 L

Code 21250

38123D

LOUSE KILL  
TUE-POUX  
LIQUIDE ÉMULSIFIABLE POUR LOTION

Pour détruire les poux des bovins et des porcins - Aide à maîtriser la gale sarcoptique des porcs

AGRICOLE

GARANTIE: PHOSMET 11,6%

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 15359 - LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
PROTÉGER DU GEL

DANGER

POISON

AVERTISSEMENT: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut être nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler la brumisation. Porter un pantalon long et une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques. En cas de contact avec la peau, rincer immédiatement au savon et à l'eau. Si le produit pénètre dans les yeux, les rincer à grande eau. Laver tous les vêtements contaminés au savon et à l'eau chaude avant de les réutiliser. Ne pas entreposer le produit près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Voir Renseignements toxicologiques.

Vétoquinol N.-A. Inc.  
2000 ch. Georges  
Lavaltrie, QC, Canada J5T 3S5  
1-800-363-1700



CONTENU NET : 1 L

Code 21250  
38123D

## MODE D'EMPLOI

**LOTION:** Diluer un volume de Louse Kill Tue-Poux Liquide émulsifiable pour lotion dans cinq dans 5 volumes d'eau et agiter vigoureusement.

Un volume de Louse Kill Tue-Poux Liquide émulsifiable pour lotion donne 6 volumes de lotion. 6 litres de solution diluée traiteront:

Poids de l'animal (Kg)

100	150	200	250	300	350	400	ou plus
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	---------

Nombre d'animaux traités:

100	66	50	40	33	28	25
-----	----	----	----	----	----	----

**Poux des bovins:** Appliquer à raison de 60 ml (2oz) de solution fraîchement diluée par 100 kg de poids corporel (jusqu'à maximum de 230 ml ou 7,7 oz par tête) en la versant le long de l'épine dorsale de l'animal. Une deuxième application 3 semaines plus tard peut être nécessaire.

**Poux des porcins:** Appliquer à raison de 60 ml (2 oz) de solution fraîchement diluée par 100 kg de poids corporel, en la versant le long de l'épine dorsale de l'animal. Appliquer un second traitement au besoin. Respecter un délai d'au moins 7 jours entre les deux traitements.

**Gale des porcins:** Appliquer à raison de 60 ml (2 oz) de solution fraîchement diluée par 100 kg de poids corporel, en la versant le long de l'épine dorsale de l'animal. Une deuxième application 14 jours plus tard pourra être nécessaire.

**VAPORISATION:** Diluer un volume de Louse Kill Tue-Poux Liquide émulsifiable pour lotion dans 100 volumes d'eau et agiter vigoureusement.

**Poux de bovins:** Appliquer la solution fraîche en vaporisant à haute pression directement sur la peau (pas seulement sur le pelage) de chaque animal, jusqu'à ce qu'elle ruisselle. Utiliser environ 3,5 L de solution diluée par animal adulte. Pour les animaux plus jeunes, des quantités moindres devraient suffire pour assurer le ruissellement. Vaporiser entièrement le corps en insistant particulièrement sur les zones infestées. Une réinfestation peut survenir 5 semaines après le traitement.

**Mouches des cornes:** Appliquer la solution fraîche en vaporisant à haute pression directement sur la peau (pas seulement sur le pelage) de chaque animal, jusqu'à ce qu'elle ruisselle. Utiliser 3,5 L de solution diluée par animal adulte. Pour les animaux plus jeunes, des quantités moindres devraient suffire pour assurer le ruissellement. Appliquer un second traitement au besoin. Respecter un délai d'au moins 7 jours entre les deux traitements.

**Poux des porcins:** Appliquer la solution fraîche en vaporisation à haute pression directement sur la peau (pas seulement sur le pelage) de chaque animal, jusqu'à ce qu'elle ruisselle. Utiliser environ 1 L de solution diluée par animal adulte. Pour les animaux plus jeunes, des quantités moindres devraient suffire pour assurer le ruissellement. Appliquer un second traitement au besoin. Respecter un délai d'au moins 7 jours entre les deux traitements.

**REMARQUES:** Ne pas utiliser sur des vaches en lactation. Respecter un délai d'au moins 7 jours entre le traitement et l'abattage. Ne pas appliquer plus de 2 fois par saison. Ne pas appliquer ce produit sur du bétail susceptible d'être infesté d'asticots par crainte d'une réaction causée par ce parasite. Ces symptômes se manifestent ordinairement 24 à 96 h après le traitement. Ce sont notamment une démarche chancelante, rarement une paralysie des membres postérieurs, une salivation excessive ou un gonflement. Consulter un vétérinaire si vous remarquez l'apparition de ces symptômes. L'utilisation d'atropine est contre-indiquée. Les sujets à la peau sensible peuvent être irrités par les solvants. Les symptômes observés sont une activité accrue, se lever et se coucher à répétition, battre de la queue et une contraction des muscles sous-cutanés. Ces symptômes se manifestent entre 5 et 15 minutes après le et se résorbent au bout d'une heure sans séquelle. Il peut se former des pellicules sur les parties traitées, ce qui peut constituer un défaut pour des bêtes d'exposition.

#### **PREMIERS SOINS:**

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Le phosmet est un pesticide organophosphoré qui inhibe la cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase, on retrouve les maux de tête, les nausées, les étourdissements, la transpiration, la salivation excessive, l'écoulement nasal et les larmoiements. Dans les cas graves, les symptômes peuvent évoluer et prendre la forme de contractions musculaires, de faiblesses, de tremblements, de pertes de coordination, de vomissements, de crampes abdominales et de diarrhées. Lorsque l'empoisonnement constitue un danger de mort, on remarque chez la victime des pertes de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire comportant un élément secondaire cardiovasculaire. Il faut traiter selon les symptômes. S'il y a eu exposition dangereuse, les analyses de cholinestérase dans le plasma et les globules rouges pourront indiquer le degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données repères). L'antidote à privilégier est l'atropine, et uniquement par injection. Les oximes, par exemple le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les utilise à un stade précoce. Dans les cas d'intoxication aiguë et grave, il faut recourir aux antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. S'il s'agit d'une exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. **REMARQUE :** Ce produit contient un solvant de distillat de pétrole.

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Le phosmet est un inhibiteur de la cholinestérase. Ne pas l'utiliser sur des animaux traités, ou ayant été traités dans les 7 jours précédents ou suivants, avec des médicaments, pesticides ou produits chimiques inhibiteurs de la cholinestérase ou y ayant été exposés. Ne pas traiter les animaux malades, surmenés ou débilités. Ne pas traiter les veaux de moins de 3 mois. Consulter un vétérinaire pour le traitement des animaux malades.

Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant l'abattage. Ne pas répéter le traitement avant 7 jours. Ne pas traiter les vaches laitières. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou les animaux. Éviter que la brumisation dérive sur les aliments et le fourrage pouvant se trouver à proximité. Ne pas contaminer les cours d'eau, lacs, étangs et autres eaux poissonneuses.

**Équipement de protection individuelle :** les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

#### **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION:**

**ENTREPOSAGE:** Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, loin des êtres humains, des animaux domestiques et des engrais. Ne pas ranger près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Protéger le produit contre le gel. Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**L'ÉLIMINATION :** 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Extended Text <sup>MD</sup>INTEG <sup>MC</sup> est protégé par les brevets suivants : RU et Europe 0130053, E.-U. 4592572, Canada 1231536.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.